



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 24
Voix favorables : 24
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 24/03/2026

DELIBERATION n° CEVE – 2026 – 06 – DLC - 001

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés
du Département des Langues et Cultures*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2025-13-DEVE-001 du CEVE du 25 mars 2025 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil du Département des Langues et Cultures,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations Département des Langues et Cultures pour 2026-2027 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

MCC-DLC- Dilami 2026-2027
MCC-DLC- Mobilang 2026-2027
MCC-MODULE-LCF-2026-2027

Type Diplôme : DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE PASSERELLE		
COMPOSANTE/Structure	DLC	co-habilité avec la COMUE de Toulouse
LIBELLÉ	DIUP DILAMI - A2	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2026-06-DEVE-01, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement non autorisé sauf décision de la COMUE de Toulouse		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
autorisé mais non obligatoire		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
oui		
Seconde chance		
une session de rattrapage peut être organisée pour les matières du DIUP si l'étudiant n'a pas plus de trois absences non justifiées.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Une UE est validée lorsque l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 10/20. La validation d'une UE emporte l'acquisition des crédits ECTS affectés à cette UE. Un semestre est validé lorsque l'étudiant obtient une moyenne égale ou supérieure à 10/20 et aucune note aux UE inférieure à 8/20.		
Capitalisation/conservation		
oui		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation uniquement si la note aux UE est supérieure ou égale à 8/20.		
Note éliminatoire		
non		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		DIUP DILAMI - A2 (réservé aux exilés et demandeurs d'asile dont la candidature a été retenue par la COMUE de Toulouse)										1ère session		
Parcours												Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable si supérieur à 8/20	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S1	Compréhension écrite et initiation à la littérature 1		48		8	8	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S1	Production écrite 1		24		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S1	Production orale, interaction et phonétique 1		48		8	8	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S1	Compréhension orale 1		24		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S1	Grammaire 1		24		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S1	Culture(s) et Citoyenneté 1		24		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S2	Compréhension écrite et initiation à la littérature 2		48		8	8	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		

Diplôme d'université		DIUP DILAMI - A2 (réservé aux exilés et demandeurs d'asile dont la candidature a été retenue par la COMUE de Toulouse)										1ère session		
Parcours												Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable si supérieur à 8/20	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Semestre	S2	Production écrite 2		24		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S2	Production orale, interaction et phonétique 2		48		8	8	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S2	Compréhension orale 2		24		4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S2	Grammaire 2		24		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S2	Culture(s) et Citoyenneté 2		24		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DLC	
LIBELLÉ	MOBILANGUE (nombre de places limité - réservé aux étudiants de L2 Droit et AES - ouverts aux L3 Droit et AES sous réserve de place)	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé sous condition de la limite des places disponibles		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
non		
Autres modalités		
module de préparation à la mobilité des étudiants - pas de notation, ni d'assiduité		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
non		
Seconde chance		
non		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
non		
Capitalisation/conservation		
non		
Compensation		
non		
Note éliminatoire		
non		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DLC	
LIBELLÉ	Module LANGUE ET CULTURE FRANCAISES - LCF	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le nombre d'inscription n'est pas limité		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
non		
Autres modalités		
Les Ects ne sont attribués qu'aux étudiants Erasmus lorsque la formation est validée par l'établissement partenaire.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
contrôle continu		
Seconde chance		
non		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
validation du module à partir de 10/20		
Capitalisation/conservation		
Compensation		
non		
Note éliminatoire		
non		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Module Langue et Culture Françaises										1ère session		
Parcours		FLE										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	S1	UE1 Cours de FLE au choix parmi les niveaux proposés				3								
matière	S1	LCF 1 - S1		24				Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
matière	S1	LCF 2 - S1		24				Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
matière	S1	LCF 3 - S1		24				Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
matière	S1	LCF 4 - S1		24				Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
matière	S1	LCF 5 - S1		24				Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
matière	S1	LCF 6 - S1		24				Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
UE	S2	UE2 Cours de FLE au choix parmi les niveaux proposés				3								
matière	S2	LCF 1 - S2		24				Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
matière	S2	LCF 2 - S2		24				Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
matière	S2	LCF 3 - S3		24				Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
matière	S2	LCF 4 - S4		24				Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
matière	S2	LCF 5 - S5		24				Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		
matière	S2	LCF 6 - S6		24				Oui	Non	CCI (CC Intégral)		1		